



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 25 octobre

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absents : 0

Procuration : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 29

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

2017-037

Date de convocation  
19/10/2017

DATE D'AFFICHAGE  
..I..

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..I.I....

et publication du :

..I.I....



L'an 2017, le 25 octobre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Laronxe, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Etaient présents :

M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, Mme COLAS Claudine, M. COINSMANN Gérard, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, Mme JACQUOT Dominique, M. LARDIN Francis, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme VILLAUME Damienne.

### Etaient excusés avec pouvoir :

M. ARNOULD Philippe donne pouvoir à M. MULLER Bernard, Mme FARRUDJA Annie donne pouvoir à M. DANIEL Philippe, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé

### Etai(ent) excusé(s) :

M. ACREMENT René était remplacé par M. GOGLIONE Jean-Marie, M. AUBERT Jean-Christophe était remplacé par M. COINSMANN Gérard, M. KURKIENCY Jonathan était remplacé par M. SERVANT Guy.

Voix consultatives : Mme LEHE Sophie était excusée, M RICHARD Claude était présent.

## ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION MULTIPARTITE DE LA MERIDIENNE

La MERIDIENNE –théâtre de Lunéville renouvellement de la convention de partenariats multipartites pour les années 2017-2019.

Le PETR du Pays du Lunévillois est partenaire depuis la première convention 2011-2013.

La MERIDIENNE –théâtre de Lunéville, scène conventionnée « Ecritures scéniques croisées » et scène labellisée « Lorraine en scène », propose dans le cadre de cette convention de partenariats et en cohérence avec le projet de territoire :

- De diffuser une offre culturelle diversifiée et de qualité sur l'ensemble du territoire et notamment en milieu rural
- De favoriser l'accès au plus grand nombre d'habitants à cette offre culturelle et particulièrement aux enfants et aux jeunes
- De prendre appui sur la dynamique et les ressources existantes autour de la Méridienne pour renforcer et développer les initiatives culturelles portées par d'autres acteurs dans le Lunévillois

- De contribuer à travers le rayonnement des programmations de la méridienne, à renforcer l'attractivité du Lunévillois à l'échelle régionale.

Enveloppes prévisionnelles sur 3 ans :

	2017	2018	2019
<b>État (DRAC)</b>	49 600 €	50 000 €	50 000 €
<b>Région Lorraine</b>	65 000 €	65 000 €	65 000 €
<b>Conseil Départemental</b>	60 000 €	60 000 €	60 000 €
<b>Pays du Lunévillois</b>	15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>Ville de Lunéville</b>	907 040 €	926 975 €	923 260 €
<b>Total</b>	<b>1 097 540 €</b>	<b>1 116 975 €</b>	<b>1 113 260 €</b>

La participation financière du PETR du Pays du Lunévillois dans le cadre de la présente convention s'élève à 15 000 € par an.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, après avis favorable du bureau de pôle, le comité du Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

**Approuve** le projet de convention multipartite de la convention du théâtre la méridienne,

**Autorise** le Président à signer la convention de partenariat 2017-2019 avec la Méridienne et toutes les pièces se rapportant à cette convention,

**Précise** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget primitif 2017 et s'engage à inscrire les crédits aux budgets 2018 et 2019.

**Désigne** le président ou Madame Dominique Jacquot comme représentant du PETR du Pays du Lunévillois au comité de suivi

**Autorise** le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Laronxe

Le Président,

